

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Mars 2016

L'an deux mil seize, le 03 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 25 Février 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - MONTUELLE Grégoire - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - EPITALON Philippe - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - APRILE Corinne - POTIEZ Régis.

Excusés ayant donné procuration :

OBJOIE Patrick	à	SCARTOCETTI Franck
GUITTON Philippe	à	BOITTIAUX Daniel

Absents/excusés:

DE PELSENEER Christelle - LEROY Frédérique

Secrétaire de séance : MONTUELLE Grégoire.

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016
2. PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLAINE SPORTIVE : PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT ET PLAN D'AMENAGEMENT
3. CONVENTION AVEC OCEANE VOYAGES POUR SEJOUR DES ELEVES DE CM2
4. CESSIION DE VEHICULES
5. CONVENTION AVEC LE RIPESE
6. TARIFS DU CIMETIERE
7. CENTRE DE GESTION – GROUPEMENT DE COMMANDES REGISTRES ET RESTAURATION
8. CREATION D'UN POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

DIVERS

9. RETROCESSION DES VRD DESSERVANT LA RUE CLAUDE PERRIER – LOTISSEMENT EUROPEAN HOMES
10. CAPH – MODIFICATION STATUTAIRE PORTANT EXTENSION DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES
11. SIDEN-SIAN - ADHESIONS
12. SIDEHAV – ADOPTION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GRDF ET RAPPORT DE L'AGENT DE CONTROLE
13. MOTION CONTRE LES RESTRICTIONS BUDGETAIRES APPORTEES A LA DGF DES COLLECTIVITES LOCALES

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Montuelle est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 17 Décembre 2015.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2016, **Monsieur Sauvage**, Adjoint aux Finances en effectue la présentation.

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Parmi elles celles immédiatement applicables et relatives à la préparation budgétaire 2016.

S'agissant du document sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la Loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Ce rapport donne lieu à débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Dans ce contexte réglementaire, le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour 2016, aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette communale est présenté à l'Assemblée communale.

Monsieur Sauvage rappelle notamment le contexte financier local et national et ses conséquences :

- Contexte national :

La Situation internationale en matière financière demeure instable. L'Union Européenne est confrontée à une situation complexe face à l'afflux important de migrants sur son territoire. La situation financière et économique de l'Union Européenne et particulièrement celle de la France est fragile.

Le Budget de l'Etat (Loi de Finances) est toujours sous contraintes. La dette publique est estimée à 96,3% pour 2015 et à 96,5% en 2016. Le déficit notifié est de 73 milliards d'euro en 2016.

Le rôle des collectivités locales dans l'économie n'est pas neutre. Les communes représentent 58% de l'effort d'investissement. Les départements et régions ont fortement réduit leurs dépenses d'équipement. Dix départements français sont à ce jour en difficulté financière (Nord, Pas de Calais...). L'inflation 2015 est de 0.2% et la croissance s'établit à 1.1% (1.5%) en Europe.

- Contexte local :
 - Baisse de la DGF et hausse du produits des taxes locales
 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - Capacité d'autofinancement stable
 - DSC en hausse significative
 - Fonds de concours de la Porte du Hainaut
 - Une dette qui diminue fortement, ce qui permet de lancer un emprunt important
 - Politique d'investissement volontariste, soutenue et adaptée à nos capacités budgétaires
 - Une étude Cadre de Vie et bâtiment qui projette Hérin dans les années 2020/2030

Monsieur Sauvage poursuit sa présentation par les différents points financiers :

✓ **Les Résultats de l'exercice 2015 :**

Ils sont dans l'attente d'être validés par la perception. Il s'agit de chiffres « provisoires ».

RESULTAT 2015		
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat investissement 2015	796 023.33 €	501 112.87 €
Résultat	-294 910.46 €	
Reste à réaliser	-400 758.00 €	
Résultat budgétaire	-695 668.46 €	
Fonctionnement		
Réalisations	2 767 424.23 €	3 192 473.66 €
Résultat Fonctionnement 2015		425 049.43 €
Résultat BP 2014		742 213.93 €
Résultat comptable		1 167 263.36 €
Affectation crédit investissement		695 668.46 €
Résultat BP 2016		471 594.90 €

✓ **Les recettes de Fonctionnement pour 2015 :**

- o La fiscalité propre* : 1 350 000 euro
- o Les allocations compensatrices* : 105 000 euro
- o Les dotations versées par la Porte du Hainaut :
 - Attribution de compensation : 86 504 euro
 - Dotation de solidarité communautaire : 393 275 euro
- o Les dotations de l'Etat et du Département* :
 - Dotation globale de fonctionnement : 718 000 euro
 - Dotation de solidarité rurale : 41 000 euro
 - Dotation nationale de péréquation : 25 000 euro
 - Dotation équipement territoires ruraux : en attente

- Fonds départemental de péréquation Taxe Professionnelle : 30 000 euro
- Fonds Péréquation des ressources intercommunales et communales : 40 000 euro
- Fonds National Garantie Individuelle des Ressources : 18 234 euro

*estimations

✓ Les dépenses de Fonctionnement

Monsieur Sauvage rappelle les principales dépenses de Fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement en 2015 se sont élevées à **2 715 578 euro** soit **683 euro par habitant**.
- Les charges à caractère général se montent à **707 414 euro** soit **178 euro par habitant**
- Les charges de personnel représentaient en 2015, 58 % des dépenses soit **399 euro par habitant**, 54% en tenant compte des compensations financières.

En 2016, ce poste sera impacté par :

- Revalorisation des carrières du personnel
- Hausse constante des charges

Nombre d'Habitants 2015 = 3976, 2016 = 4023

✓ La dette et l'emprunt

La dette :

Au 1^{er} Janvier 2016, s'élève à 1 536 742 euro soit 382 euro par habitants.

L'annuité en 2016 est de 144 491 euro soit 74 608 euro en capital et 69 883 euro en intérêts.

L'emprunt :

ANNEE	MONTANT
2013	330 262 euro
2014	317 030 euro
2015	273 229 euro
2016	144 491 euro
2017	237 000 euro*
2018	224 000 euro*
2019	224 000 euro*
2020	224 000 euro*

✓ L'investissement

L'objectif prioritaire de la ville est de continuer à proposer un service public de qualité à la population, tout en garantissant des finances saines, sans augmenter la pression fiscale, poursuivre la propreté et l'embellissement de la Ville, une sécurité de plus en plus performante avec des équipements de vidéo-protection adaptés, des équipements sportifs de haute qualité.

Une démarche globale d'optimisation des dépenses et des recettes a été amorcée, avec une priorité absolue, favoriser l'investissement.

✓ Le programme d'investissement 2016

Monsieur Sauvage énumère les projets qui seront mis en œuvre en fonction des capacités financières du budget :

- Etude Cadre de Vie, révision du PLU, calendrier d'accessibilité, rétrocessions de voirie,
- Poursuite des travaux d'amélioration et d'extension du réseau défense incendie,
- Plaine Sportive,
- Rénovation église,
- Crèche,
- Réfection et entretien des bâtiments communaux (douches et portes de la salle des sports, écoles...),
- Remplacement véhicules,
- Achat d'un podium,
- Installation des phases 1 et 2 du réseau de vidéo-protection,
- Entretien et amélioration du réseau d'éclairage public et illuminations festives.

Ce qui représente **3M€ d'investissement nouveau en 2016.**

✓ Les recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA 2016 : 95 000 euro

- Les subventions possibles :
 - o Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
 - o Fonds Départemental spécifique pour les Equipements Sportifs
 - o Conseil Régional
 - o Amendes de Police
 - o Dotations Equipement des Territoires Ruraux
 - o Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
 - o Subvention du Centre National pour le Développement du Sport
 - o Réserves parlementaires

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de procéder au vote de la délibération qui prend acte de ce débat : Celui-ci l'adopte à l'Unanimité.

2. PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLAINE SPORTIVE : PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT ET PLAN D'AMENAGEMENT

Vu l'avis favorable de la commission de finances réunie le 16 février 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Poursuivre les études et consultations d'entreprises nécessaires à la réalisation du projet,
- Solliciter toutes les subventions possibles,
- Signer tout document d'urbanisme éventuel et notamment le plan d'aménagement

Ne prennent pas part au vote : 3 - Messieurs Bassez, Duran et Madame Libre

Pour : 22

3. CONVENTION AVEC OCEANE VOYAGES POUR SEJOUR DES ELEVES DE CM2

Suite à l'avis favorable des Commissions de l'enfance du 2 Février et des Finances du 16 Février 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'organiser un séjour à destination des enfants de CM2 à Stella-Plage dans le Pas-de-Calais, par le biais de l'agence « Océane Voyages » à Lille durant les vacances scolaires du Lundi 04 au Jeudi 07 Avril 2016 pour un nombre prévisible de 36 jeunes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de l'organisation de ce séjour et à signer la convention à intervenir avec l'agence « Océane Voyages » à Lille.

Abstention : 1 - Madame Libre

Pour : 24

4. CESSIION DE VEHICULES

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 16 Février 2016,

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité:

- ✓ De procéder à la cession de trois véhicules communaux hors d'usage et nécessitant des coûts de réparations importants.

Il s'agit de :

- Renault Traffic Rouge
immatriculé 1134 QH 59, pour le coût de 60 euro TTC
- Renault Kangoo
immatriculé 571 ABR 59, pour le coût de 200 euro TTC
- Renault Benne
immatriculé 3755 WR 59, pour le coût de 160 euro TTC

Ces véhicules seront cédés à la SARL Ibanez Père et Fils, 16, rue Victor Hugo - 59 195 Hérin

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

5. CONVENTION AVEC LE RIPESE

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les activités relatives à la gestion et l'animation du Réseau d'Assistantes Maternelles avec l'association « Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout », le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de poursuivre jusqu'au 31 Décembre 2016 les activités développées par le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout dans les mêmes conditions que précédemment.

6. TARIFS DU CIMETIERE

L'Assemblée adopte à l'Unanimité les nouveaux tarifs concernant le cimetière, étudiés en commission de finances du 16 Février 2016, comme suit :

Tarif des Concessions :

	Tarifs 2016
Concession Trentenaire le M ²	36,00 €
Concession Cinquantenaire le M ²	70,00 €
Concession Perpétuelle le M ²	237,00 €
Concession Trentenaire au Columbarium	89,00 €
Concession Trentenaire Pour cavurne Terrain de 80X80	39,00 €
Concession Cinquantenaire Pour cavurne Terrain de 80X80	70,00 €
Vente d'une case au Columbarium Pour une durée de 30 ans : - Pouvant contenir 2 urnes - Pouvant contenir 4 à 6 urnes	719,00 € 1 438,00 €
A ces prix de concessions s'ajoutent les frais d'enregistrement et de timbre.	

7. CENTRE DE GESTION – GROUPEMENT DE COMMANDES REGISTRES ET RESTAURATION

Le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. CREATION D'UN POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Vu les possibilités d'avancement de grade dans le cadre d'emploi de la filière administrative et de l'avis favorable de la Commission de finances du 21 Janvier 2016, l'Assemblée approuve à l'Unanimité la création du poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

DIVERS

9. RETROCESSION DES VRD DESSERVANT LA RUE CLAUDE PERRIER – LOTISSEMENT EUROPEAN HOMES

L'Assemblée à l'Unanimité:

- émet un avis favorable :

- A l'acquisition à l'euro symbolique des équipements (de l'emprise de la rue Claude Perrier et des parkings ; ainsi que tous les réseaux existants (eau, gaz, électricité, éclairage public, téléphonie, assainissement, EP et EU), de l'emprise des différents espaces verts, des équipements de stockage des ordures ménagères à la condition expresse que l'entretien et la gestion de ces locaux soient intégralement pris en charge par les utilisateurs (bailleur et représentants des copropriétaires). Une convention tripartite sera établie à cet effet.
- A leur classement dans le domaine communal pour les voiries et réseaux divers y compris le sol, des équipements de stockage,
- A leur classement dans le domaine privé communal pour les espaces verts,

- autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches administratives, comptables et juridiques nécessaires et à signer tout acte à intervenir s'y rapportant. La rétrocession sera concrétisée par acte rédigé par la SCP Cliquet, Bauduin, Tassou et Delhay à Valenciennes ; et dont les frais seront supportés par la société European Homes.

10. CAPH – MODIFICATION STATUTAIRE PORTANT EXTENSION DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité:

- accepte le transfert à la CAPH de la compétence pleine et entière en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle que visée à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- acte que les statuts de la CAPH seront modifiés en conséquence, par arrêté préfectoral : Modification de l'article C/11° des statuts de la CAPH pour y insérer, au titre des compétences facultatives, la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques précitée dans les présents termes : « réseaux et services locaux en matière de communications électroniques et aménagement numérique au sens de l'article L.1425-1 du CGCT ».
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

11. SIDEN-SIAN – ADHESIONS

Le conseil Municipal accepte à l'Unanimité les adhésions au SIDEN-SIAN :

- de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,
- de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),
- de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

12. SIDEGAV – ADOPTION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GRDF ET RAPPORT DE L'AGENT DE CONTROLE

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur :

- Le Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat présenté par GRDF,
- Le Rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat.

LES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL

13. MOTION CONTRE LES RESTRICTIONS BUDGETAIRES APPORTEES A LA DGF DES COLLECTIVITES LOCALES

L'assemblée émettre un avis favorable à l'Unanimité sur la motion proposée par Monsieur le Maire relative aux restrictions budgétaires apportées à la Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités Locales.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Ont été désignés par décision du Maire :

- La Société OEM Terminals et Smart Objects à Fontenay le Comte afin d'assurer le système de gestion des activités périscolaires de la Ville d'Hérin pour une durée d'un an pour les coûts suivants : 1425.09 euro HT pour la maintenance des matériels et logiciels et 820.55 euro HT pour l'assistance téléphonique,
- La société Toshiba à Villeneuve d'Ascq, afin d'assurer la location et la maintenance sans option d'achat du parc de copieurs de la Ville d'Hérin pour une durée de 4 ans et pour un coût global annuel estimé à 10 000 euro HT,
- L'entreprise Lorban à la Longueville afin de réaliser les travaux de mise en sécurité du Parc Germinal à Hérin pour un coût total de 119 720 euro HT soit 143 664 euro TTC,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par décision du Maire, La Maîtrise d'Ouvrage de l'étude confiée par la Commune à la Société EURL Cités et Paysages à Lille est transférée à la CAPH.

L'Assemblée n'émet aucune observation.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire transmet les informations suivantes aux élus :

- Arrêté Préfectoral portant renouvellement de l'agrément à la SARL IBANEZ Père et Fils pour l'exploitation d'un centre Véhicules Hors d'usage (VHU) situé à Hérin,
- Le 23 Juin prochain, fermeture de la Caisse d'Epargne d'Hérin et du distributeur de Billets ; la Caisse d'Epargne de la Sentinelle reprendra la clientèle d'Hérin,
- Mise en garde concernant le passage de faux démarcheurs sur la commune,
- Mise en place du PLUI par la CAPH.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes - rendus des commissions suivantes :

- Travaux du 9 Décembre 2015,
- Enfance des 11 Décembre 2015 et 02 Février 2016
- Culture du 14 Décembre 2015
- Finances des 21 Janvier et 16 Février 2016
- Cimetière du 04 Février 2016
- Fêtes du 11 Février 2016.

Monsieur Bassez fait part à l'Assemblée de ses observations concernant l'assainissement de la cité Jacques Duclos évoqué en séance de la commission de travaux du 9 Décembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Grégoire Montuelle

Jean-Paul Comyn